

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE
cabinet@briffod-avocats.fr

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION EN UN LOT UNIQUE
D'UNE MAISON**
sise sur la Commune de **MARIGNIER** (Haute-Savoie), 407 Avenue de la Gare

**MISE A PRIX : 300.000 € (TROIS CENT MILLE EUROS),
avec baisse de la mise à prix d'un quart, puis de la moitié,
en cas de désertion d'enchères
frais en sus**

Fixée au **JEUDI 05 NOVEMBRE 2026 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête du **CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au RCS d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la Commune de **MARIGNIER** (Haute-Savoie), les biens immobiliers cadastrés **section AM n°143** pour 15a 35ca - Lieudit 407 Avenue de la Gare, à savoir *une maison d'habitation d'une surface habitable totale de 410,27 m² comprenant six appartements.*

OCCUPATION : aux termes du P.V. de description en date du 19 juin 2026, il est indiqué que les lieux sont actuellement vides de toute occupation.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 19 juin 2026 et annexé au cahier des charges et conditions de vente en matière de licitation, déposé le 08 septembre 2026 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES le **VENDREDI 23 OCTOBRE 2026** de 11 heures à 12 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07) et sur www.briffod-avocats.fr,
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des charges et conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 14 septembre 2026.

SCP BRIFFOD PUTHOD CHAPPAZ